

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 6 octobre 2016 pour le jeudi 13 octobre 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal** **Séance du 13 octobre 2016**

N° 27

#### **Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjointes.

Mr CHAUBAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes MOREL Rachel, NAGA Cécile, Mr COCQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusés :** Mme TAVEL Cécile, Mme PONCETY Claire, Mme ECOCHARD Laurence.

Mme TAVEL Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme DUFOUR Françoise.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 27 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 septembre 2016.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – Vente atelier n° 6**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de vendre le bâtiment de l'atelier n° 6 implanté en zone artisanale de Domagne selon les conditions stipulées dans la délibération n° 16/26 du 31 mars 2016.

Par courrier du 3 octobre 2016, Maître Barbara Breuil, Notaire en charge du dossier, informe la commune que l'acquéreur, la SARL DIAGONALES, a obtenu un accord de financement bancaire avec conclusion d'un crédit-bail immobilier.

Ce financement implique que la vente du bâtiment aura lieu au profit de la société NATIXIS LEASE IMMO, cette dernière concluant ensuite un crédit-bail immobilier au profit de la SARL Diagonales (Menuiserie BRET).

Le Maire demande au conseil municipal d'émettre son avis sur la substitution de la société NATIXIS LEASE IMMO à la SARL DIAGONALES (Menuiserie BRET) pour l'acquisition de l'atelier n° 6.

Décision : avis favorable à l'unanimité aux mêmes conditions financières que celles énoncées dans la délibération n° 16/26 du 31 mars 2016.

## **1.2. – Future Intercommunalité : compétence assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire, au cours de sa réunion du 12 octobre 2016, a décidé de procéder à une modification statutaire sur la compétence assainissement, en prévision de la fusion avec six autres intercommunalités en janvier 2017. Afin de laisser à la future Communauté d'Agglomération le délai nécessaire à la mise en œuvre de la compétence assainissement, et considérant les engagements communs de fusion des 7 intercommunalités, notamment « qu'aucune rétrocession de compétence non souhaitée n'intervienne envers aucune commune », il est proposé aux membres du conseil municipal que la compétence assainissement exercée actuellement par l'intercommunalité au titre des compétences optionnelles, soit exercée au titre des compétences facultatives.

Sur demande du Président de l'Intercommunalité, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la modification statutaire proposée.

Décision : avis favorable à l'unanimité des présents pour la modification proposée visant le déplacement de la compétence « assainissement » du bloc de compétence optionnelle au bloc de compétence facultative.

## **1.3. – Convention de mise à disposition**

Monsieur le Maire fait part de la demande de mise à disposition, contre indemnité, par l'entreprise Berthozat d'une parcelle sise au droit du chemin de la Plaine à proximité de cette même entreprise. Elle souhaite en effet y effectuer un stockage temporaire de la terre arable actuellement entreposée au fond de sa parcelle.

Au cours de la discussion, il est demandé de bien veiller à demander à l'entreprise Berthozat qu'elle se mette en conformité vis-à-vis de la législation, concernant les exhaussements supérieurs à plus de deux mètres de hauteur.

Sous cette réserve, accord est donné à l'unanimité pour la préparation, puis la signature d'une convention de mise à disposition précisant les différentes modalités, tant financières que pratiques (délais et nature des dépôts), de cette dernière.

# **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

## **2.1. – Carrière : rencontre avec le CSCS**

Le comité local de concertation de suivi de la carrière s'est réuni le vendredi 9 septembre réunissant des membres du conseil municipal, des riverains (responsables d'entreprises et particuliers) et la société d'exploitation du groupe VICAT.

Une présentation chiffrée de la société Granulats VICAT, puis de la carrière et de son principe d'exploitation a été faite par le directeur de secteur Mr JUNG.

Pour ceux qui le souhaitent, nous avons à disposition un power point complet.

Une élève ingénieur agronome de l'ISARA nous a ensuite présenté le plan de renaturation du site ayant pour objectif d'introduire des espèces adaptées aux contraintes topographiques et pédologiques de la carrière (formation et évolution des sols).

Avant d'effectuer une visite du site, l'échange questions réponses a porté sur 3 points principaux :

► la vitesse des camions qui d'ailleurs n'est pas sous la responsabilité directe de l'exploitant.

Des actions ont été mises en œuvre par la carrière :

- Mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à la sortie du site.
- Signature par les chauffeurs d'un document rappelant à respecter les limitations de vitesse.

D'autres actions sont suggérées pour diminuer la vitesse :

- Distribution d'un flyer avec les bons de livraison rappelant les risques liés à une vitesse excessive : une démarche conjointe de la Commune et de Granulats Vicat sera menée dans ce sens.
  - Mise en place de contrôles de gendarmerie.

► La poussière :

La lutte contre les émissions de poussière au niveau de la chaussée menant à la carrière a été menée en :

- Mettant en service un décrocteur de roue en sortie de carrière.
- Mettant en service des asperseurs d'eau le long des pistes au sein de la carrière.
- En faisant passer une balayeuse régulièrement.

Une piste d'amélioration serait la mise en place d'une rampe d'aspersion d'eau au-dessus de la benne des camions en sortie de site. Cette vaporisation d'eau permettrait d'éviter les envols de poussières lors du transport.

Une étude va être menée par Granulats VICAT dans ce sens.

► Chute de matériaux sur la chaussée :

La chute de matériaux provient bien souvent d'un problème de chargement.

Un rappel des consignes de chargement sera fait auprès du personnel.

Par ailleurs, Granulats Vicat souligne que sur ses sites la surcharge est interdite.

La visite de la carrière s'est faite en parcourant :

- la zone d'exploitation du gisement par pelle, groupe mobile de concassage et chargeuse.
- les fronts en cours de réaménagement ou allant faire l'objet d'une reprise de réaménagement.
- la butte végétalisée constituant au fil du temps un écran paysager.

## **2.2. – Signalétique : rencontre entre les commerçants et la CCI**

Sur initiative conjointe de la municipalité et de l'union des entreprises, la CCI a été consultée pour faire un état des lieux de notre signalétique actuelle et effectuer des propositions d'aménagement en y intégrant les nouveaux projets tels que la maison de santé, l'espace Bouvard et la surface commerciale.

Un premier échange préparatoire a eu lieu la semaine dernière en présence du Maire.

Une fois l'état des lieux réalisé, il sera présenté à un groupe de travail tripartite composé d'élus, de commerçants et de consommateurs : les propositions seront étayées ensemble.

Des membres de la commission cadre de vie ont été sollicités pour y participer.

## **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Commission Travaux**

Monsieur BOURGIER donne le compte rendu de la commission travaux qui a eu lieu le 11 octobre dernier :

**Maison de Santé** : Travaux réalisés :

- Les bornes ont été posées sur le trottoir entre la Poste et l'allée HUGON.

- Les trottoirs en enrobé noir.
- Les parties piétonnes en enrobé rouge.
- Le traçage des places de parking.
- Mains courantes sur les escaliers.
- Réglage des terres sur espaces verts et pelouses semées.
- Auvent de la Poste modifié.
- Modification d'un entourage d'arbre : terminé.

**Travaux restant à exécuter :**

- Construction d'une aire bétonnée pour les OM.
- Candélabre accidenté à remplacer.
- Courbe de la bordure à modifier (accès du parking).

**Parking sur RD 979 face à la MSP** : La commission travaux a finalement opté pour un traçage de neuf places de parking comprenant un cheminement piéton situé contre le mur de clôture des riverains.

Les piétons seront protégés par l'implantation discontinue de bordures collées sur l'enrobé.

Travaux terminés :

- pose de bordures de trottoir.
- Evacuation de l'ancien revêtement.
- Réglage de la plateforme (fil d'eau central).
- Mise à la cote des divers regards et grilles.

Restent :

- Mise en œuvre de l'enrobé.
- le traçage des places de parking (non prévu sur ce chantier).

**Plan de désherbage** : Madame Eloïse Grimbert, du Syndicat de la Reyssouze, a accusé réception de la délibération attestant de notre motivation pour l'établissement d'un plan de désherbage raisonné. Compte tenu du nombre de dossiers en cours, suite sera donnée à notre demande au cours des premiers mois de l'année 2017.

**CCLV : Chemin du Chalais** ; L'entreprise EUROVIA a arasé les accotements, effectué le revêtement bicouche sur la chaussée, et balayé les rejets de gravillons.

**Illuminations** : La SDEL a effectué les modifications d'ancrage pour les nouvelles guirlandes des fêtes de fin d'année.

**BRGM** (Bureau de recherche géologique et minière)

Il s'agit de la mise à jour d'une base de données concernant les Anciens Sites Industriels et Activités des Services.

L'objectif de cet inventaire, qui pourra être mis à disposition de tout public à la fin de cette année sur le site internet : <http://basias.brgm.fr>, est de fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement, à toutes personnes responsables de projet d'aménagement au sens large.

Un tableau et un plan modifiés concernant 18 sites, ont donc été envoyés au BRGM.

**Accessibilité aux ERP** : Au mois de mars 2016, nous avons fait parvenir à la DDT notre dossier ADAP. Suite à une juste inquiétude de notre secrétaire générale, nous avons appris que notre dossier n'était pas parvenu à destination. Il a donc fallu retourner le dossier, avec une présentation différente...

Mais cette fois, un accusé de réception en bonne et due forme fera foi !

Travaux à terminer :

- Toilettes PMR de l'école primaire : (LC RENOV) quelques retouches de peintures.
- Signalétique générale : l'entreprise Didier signalétique doit intervenir courant octobre.
- Rampe PMR : l'entreprise BOURCET doit intervenir courant octobre.
- Signalétique sur marches d'escalier : les employés communaux interviendront pendant les prochaines vacances scolaires.

- Ascenseur école primaire : l'entreprise relancée plusieurs fois devrait intervenir rapidement...
- Ascenseur ancienne mairie : BETEC Structures, attente du devis concernant l'étude de faisabilité, le montage du dossier d'appel d'offre et du suivi de travaux.

## **QUESTION N° 4 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)**

### **4.1. – Tarifs Garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre**

Madame TRENTESAUX rappelle au conseil les tarifs votés pour la rentrée 2016 :

- de 7 h 15 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 18 h 45 : .....	0,50 €
- de 16 h à 16 h 30 : .....	1,00 €
- 1 heure : .....	2,00 €
- 2 heures : .....	3,40 €
- 3 heures : .....	4,60 €
- au-delà de 18 h 45, une pénalité de : .....	7,50 €

Sachant que toute heure commencée est due.

Or, après deux mois de pratique, ce système de tarification s'avère pénalisant pour certains parents et n'est pas pratique pour le suivi de la facturation.

Il est donc proposé, pour avoir des tarifs plus justes pour les familles, d'appliquer des tarifs à la demi-heure ce qui permet aux familles dont les enfants ne viennent à la garderie qu'un quart d'heure par exemple de ne pas payer l'heure entière.

D'autre part cette possibilité avait été évoquée par les parents lors de la réunion publique du 20 juin dernier. De plus, les tarifs sont revus à la baisse dans la majorité des cas.

Enfin il sera plus facile de gérer les réservations sur ces créneaux horaires avec le logiciel, car actuellement 2 personnes passent plus de 3 heures par semaine pour mettre à jour les réservations.

Au regard de ces réflexions, la commission scolaire qui s'est réunie le 5 octobre, propose les tarifs suivants :

- de 7 h 15 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 18 h 45 (tarif inchangé) : .....	0,50 €
- chaque demi-heure entre 7h30 et 8h30 et 16h et 18h30 : .....	0,90 €
- chaque demi-heure le mercredi entre 11 h 30 et 12 h 30.....	0,90 €
- au-delà de 18 h 45, pénalité (inchangé) : .....	7,50 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueraient dès la rentrée de novembre.

Décision : accord à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### **Assemblée extraordinaire de la garderie périscolaire**

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'association de la garderie périscolaire a été dissoute au cours de l'A.G extraordinaire qui a eu lieu le 30 septembre 2016.

Après paiement des différentes factures en cours et des indemnités de licenciement pour les 3 salariées en CDI, il restait un solde de 3 457 € qui sera versé au Sou des Ecoles.

### **4.2. – Assemblée générale du Sou des Ecoles**

Cette assemblée a eu lieu le 30 septembre avec un taux de participants important.

Beaucoup de manifestations ont été organisées sur l'année 2015/2016 : la farfouille le 1er novembre, la vente d'agrumes, de chocolats, de sapins de Noël, le loto le 6 décembre, la

participation à la foire aux vins et l'opération « jardinage avec le sou » ainsi que différentes buvettes.

Tout cela a permis d'aider toutes les classes de maternelle et élémentaire à concrétiser des projets de sorties au cours de l'année. Un point noir : la fête de l'école n'a pas eu lieu faute de « bras ».

Malgré un résultat négatif de 648,79 €, l'association a pris un nouvel envol avec un bureau renouvelé et plein d'idées nouvelles.

Nouvelle présidente : Nancy Eps Wilkom, Vice-président : F. Terminal

Secrétaire : C.L Maistre, trésorière : C. Naga.

Le Conseil municipal remercie les nouveaux responsables de leur engagement et leur souhaite une année fructueuse pour leur association.

#### **Divers :**

Pour information, nous avons eu quelques frais imprévus pour la cuisine de la cantine :

- réparation d'une fuite d'eau pour la laveuse pour 905,16 €.
- réparation d'une chambre froide pour 660,48 €.
- réparation de la deuxième chambre froide pour 200 € environ.

Lundi, un exercice «alerte intrusion» a eu lieu dans les 2 écoles conformément à la législation. Il s'est déroulé en présence de notre policier municipal.

## **QUESTION N° 5 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

### **5.1. – Forum de la santé**

Le Conseil municipal, en complément de l'ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire, a mis en valeur un projet de société préoccupant et d'actualité : « la Prévention de la santé et des risques domestiques » en proposant à la population, gratuitement, un forum pour permettre à tous de s'informer.

Soutenu financièrement par le Département et de nombreux partenaires, cela a permis la présence d'intervenants qualifiés capables de s'adapter à un public intergénérationnel sur les stands comme lors des conférences.

Un travail d'équipes réunissant personnel médical, conseil municipal et C.M.E., associations départementales ou locales et partenaires complémentaires (vitrine d'objets sortis de l'Apothicairerie de l'Hôtel Dieu de Bourg, présence d'une librairie, exposition culturelle) s'est traduit par une présentation soignée et ludique et une valorisation du territoire.

La participation des scolaires, collégiens et lycéens intéressés venus avec leurs professeurs a représenté 43,88% des près de 1300 visiteurs recensés.

La satisfaction du public et des exposants quant à l'accueil et aux échanges a été unanime.

### **5.2. – A.G. Rythm'Danse**

En 2015-2016 l'association a organisé des stages de zumba, une tombola et présenté un gala annuel de grande qualité. Qualité reconnue, autant au niveau national que départemental, avec l'obtention de nombreux prix des élèves de « Josy ».

Elle comptait 177 danseurs pour 4 professeurs : 2 salariés et 2 prestataires représentant des charges à hauteur de 25 148 euros.

Le compte de résultat au 31 août 2016 affiche un total de recettes de 31 462 Euros (dont 1700 de subvention mairie) et un total de charges de 29 310 euros soit un bénéfice de 2 153 euros.

Pour 2016-2017, l'année se trouve fortement compromise :

- la trésorière et la secrétaire sont démissionnaires et personne ne veut reprendre ces fonctions.
- le nombre de danseurs inscrits est en diminution.
- lors de cette A.G. le quorum était loin d'être atteint.

Une A.G. extraordinaire est prévue le vendredi 4 novembre 2016. La fermeture de cette association est imminente et la soirée pourrait se solder par la dissolution de cette association avec cessation de paiement.

## **QUESTION N° 6 – Questions diverses**

### **6.3. – C.M.E.**

Depuis la reprise de septembre, les enfants du CME ont porté deux manifestations à leur actif : l'inauguration du forum santé et le Ceyzé Aventures.

Pour l'inauguration du forum, Mmes Josette Froment et Isabelle Franck ont confié aux enfants du CME la lourde tâche de son coup d'envoi avec une prestation théâtrale où ils n'ont pas démerité à la fois par la qualité du jeu de scène et l'assurance qu'ils ont affichée dans leur rôle de jeunes élus face aux autorités, mettant ainsi en lumière le dynamisme de notre commune.

Dans cette réalisation, la présence active de Monsieur Jean-Marc Gau fut d'un grand soutien pour les enfants.

Pour la deuxième édition du Ceyzé Aventures, Josette Froment et Isabelle Franck remercient vivement Claude Carte et Gilbert Chabaud, sans oublier Jean Pierre Blanchard, pour le temps consacré à la mise en place d'un parcours au top et parfait à tout point de vue, avec en point de mire la sécurité des participants.

La participation a été un peu moindre que celle de l'an dernier : la météo sans soleil y est certainement pour quelque chose. Néanmoins, le résultat est positif au regard des impressions recueillies par les participants : qualité de l'accueil, du parcours et des questions tout au long du circuit. A noter cette année, la participation exceptionnelle du Sou des Ecoles qui a offert une médaille à chaque participant.

#### **Prochaines échéances et travaux du CME :**

Elections des nouveaux conseillers le jeudi 10 novembre et présentation au Conseil Municipal le jeudi 24 novembre.

Voyage à Paris le 23 novembre pour rattraper l'annulation de juin.

Préparation de l'action des enfants pour un concours de décorations de Noël dans les quartiers en accord avec le programme électoral de certains enfants.

### **6.2. – Grappe d'Or**

Une soirée bien rythmée entre intronisations, passation de pouvoir entre l'ancienne et la nouvelle reine Margot avec une très bonne ambiance dans la salle et un bon repas.

Malgré un temps maussade en début de dimanche un public nombreux a profité des animations variées : défilés de chars, exposition Créa Tout Va, présentation de véhicules d'autrefois et surtout animations musicales participatives animées et colorées.

Des serveurs souriants pour la dégustation d'un jus sucré de la treille et la confection de crêpes et gaufres réconfortantes ont été appréciés du public.

En résumé : un bon cru 2016 !

### **6.3. – Cérémonie du 11 novembre**

Elle se déroulera devant le monument aux morts à 11 h 30.

## **8.2. – Demandeurs d'emploi**

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Octobre 2016</u> :	169	90	79	135	34

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 24 novembre 2016 à 20 h 30.